



Séance du 24 juin 2025 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Diego de Haller
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	Mme Raffaella Vitelli M. Guy Paquier

41 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Diane Bonny, Jorge Martins, Véronique Martin Capriati, Catherine Milhaud Renaud, Thomas Buchanan, Nicolas Pulfer, Paula Spruyt, Thibault Muller, Cédric Morier, Charles Gabella, Verena Gubler, Mirsad Muminovic. Ne se sont pas excusés : Nicolas Rosat, Valery Mäder-Santschy.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 27 mai 2025

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté par 34 oui, 6 abstentions, avec les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président informe que l'agenda 2025-2026 a été transmis. Bien que certaines séances ne soient pas fixées le dernier mardi du mois, contrairement à la tradition, cela n'a pas pu être évité.

Il annonce ensuite que le bureau a reçu la démission de M. Charles Gabella, dont la lettre est lue à l'assemblée. Au nom du Conseil, il le remercie chaleureusement pour ses 39 années d'engagement, marquées par une défense constante et respectueuse de ses convictions. Son apport au débat et à la vie du Conseil a été précieux.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis no 06/25 – Arrêté d'imposition 2026

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Adopte le nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2026
- Fixe le taux d'imposition à 67% par rapport à l'impôt cantonal de base
- Fixe un impôt spécial particulièrement affecté aux problèmes de circulation et au contournement d'Aubonne à 1% de l'impôt cantonal de base
- Reconduit sans modification les autres points et taxes qui figurent dans la formule de l'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante du préavis.

Ce préavis relève de la compétence de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Rapports des commissions et réponses aux vœux de la CoGEST – Préavis no 03/25 - Rapport de gestion et comptes communaux de l'exercice 2024

Conformément à l'art. 113 du règlement du CC, le conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le conseil. S'il y a discussion, le conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier. Par conséquent, si la réponse de la Municipalité est acceptée par la CoGEST, le conseil ne se prononce pas. Cependant, si la discussion est demandée expressément par un conseiller, elle doit être ouverte.

M. Frédéric Grosjean donne lecture du rapport de la CoGEST.

Vœux de la CoGEST et réponses de la Municipalité

1. *La CoGest souhaite que la Municipalité relaie auprès de l'ASSAGIE le besoin d'une meilleure distribution des informations relatives aux trajets scolaires sécurisés officiels et que cette dernière fasse la promotion pour le recrutement de nouveaux patrouilleurs scolaires auprès des parents d'élèves.*

Réponse de la Municipalité : Vœu accepté.

L'ASSAGIE a d'ailleurs déjà transmis à la Direction des écoles un courrier destiné aux parents de tous les élèves 1-4P enclassés à Féchy pour cette prochaine rentrée scolaire. En outre, la Municipalité encourage la création de lignes de Pedibus par les parents

pour des trajets sécurisés pour rejoindre la place de la gare ou l'école. L'association Pedibus Vaud <http://www.pedibus.ch> est à disposition pour soutenir la création de lignes, l'Association des parents d'élèves pourrait en être le relai adéquat. En ce qui concerne les patrouilleurs, l'information sera transmise à l'APE.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

- 2. La CoGest souhaite que la Commune étudie les possibilités d'installations de systèmes de monitoring des consommations énergétiques (eau, électricité, gaz) liées à ses infrastructures, afin de pouvoir les étudier et s'adapter au mieux aux réductions qui deviendront nécessaires dans un avenir proche.*

Réponse de la Municipalité : Vœu accepté – déjà réalisé.

Un monitoring des bâtiments communaux a déjà été réalisé. Le rapport de gestion 2019 (PM02/20) fait état de ce dernier au point 3.7 dont le texte est reproduit ci-dessous :

3.7. Environnement – Energies

La démarche Energo, les projets de collaboration entre la Commune et la SEFA ainsi que la création de la Commission consultative Energie et Environnement ont jalonné l'année 2019.

Energo

Energo est un programme, étalé sur trois ans, d'optimisation de consommation des « flux » (chauffage, eau, électricité) dans des systèmes existants. Dix bâtiments appartenant à la Commune y sont intégrés. Les concierges responsables des sites sont impliqués dans cette analyse de la performance énergétique par la récolte régulière des données et par l'ajustement des paramètres nécessaires à améliorer le confort des utilisateurs, tout en diminuant la consommation. Ceci en coopération avec le bureau d'ingénieurs Rigot+Rieben. Il a été relevé, par exemple, que le secteur de chauffage par la ventilation du Centre culturel et sportif (CCS) du Chêne n'était pas régulé et que, par conséquent, l'eau chaude y circulait à haute température même lorsqu'il n'y avait pas de demande. Il a donc été recommandé d'installer une régulation secondaire. D'autres suggestions ont été faites, comme des horloges de coupure pour éviter de ventiler inutilement des locaux vides ou pour couper les pompes de circulation des circuits de chauffage des quatre monoblocs. L'ingénieur fait remarquer que l'installation photovoltaïque du CCS date de 30 ans. On compte 60 panneaux de 51Wc chacun, pour une production annuelle estimée à 2'700 kWh. L'onduleur est hors service, mais l'ensemble des propositions concernant le CCS sont soupesées dans le contexte de sa future réfection. L'intérêt d'Energo est de nous apporter des éléments d'appréciation techniques. La disponibilité de notre Service technique est évidemment essentielle dans l'application de ces mesures. Une amélioration de la régulation du système de ventilation est également envisageable à l'aula du château. Energo a aussi réalisé un audit des installations de la piscine, après l'installation en urgence d'une nouvelle chaudière. Le rapport conclut que des mesures d'optimisation sont déjà présentes aux vestiaires/WC, mais que la pompe à chaleur actuelle ne pourra être remplacée (en fin

de vie) que par des capteurs solaires thermiques. La chaudière principale actuelle, récente, ne nécessite pas d'ajustement, avec une température de départ de 25°C pour assurer une température des bassins de 24°C. Dès lors, toutes les possibilités de régulation de la consommation d'énergie ont été réalisées sur les installations existantes. De plus, lors de réfection ou de transformation d'un immeuble ou d'une installation les dernières normes sont appliquées.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

3. La CoGest souhaite que la Commune élabore, en tenant compte des ressources disponibles et des projets d'infrastructures à venir, un plan de gestion énergétique par zones. Ce plan devrait favoriser le recours/la transition aux énergies renouvelables et/ou alternatives dès qu'elles seront disponibles (telles que le chauffage à distance, entre autres) afin de coordonner les efforts en matière de rénovation, de production d'énergie, d'installations privées et de sobriété énergétique.

Réponse de la Municipalité : Vœu refusé.

Mettre en place un tel plan de gestion énergétique par zones reviendrait à figer les choix pour une génération, ce qui limiterait l'adaptabilité face à l'évolution constante des solutions énergétiques et freinerait tout développement futur encore inconnu. De plus, nous restons soumis aux décisions cantonales et fédérales, qui prévalent sur le droit communal. Toutefois la Municipalité est sensible à la question. Elle est très attentive à ce sujet. D'ailleurs, elle travaille depuis plusieurs législatures à l'étude d'un chauffage à distance. Un préavis sera présenté tout prochainement pour la création d'une société Aubonne Energies.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

4. La CoGest souhaite que la Municipalité fasse la demande auprès des Services Techniques (ST) afin que, en cas de dépôt de mise à l'enquête, le mandant soit informé par les ST des risques d'obsolescence légales liés aux installations énergétiques prévues. Ceci afin de prévenir des frais de remplacement desdites installations dans un futur proche, ainsi que ceux liés aux démarches administratives nécessaires à leurs remplacements.

Réponse de la Municipalité : Vœu accepté – déjà réalisé.

Lors de chaque mise à l'enquête publique, les Services Techniques appliquent et vérifient l'ensemble des normes en vigueur aux niveaux cantonal et fédéral, avec le soutien d'un bureau d'études externe spécialisé.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

5. *La CoGest souhaite un calendrier concernant la localisation, par le fontainier, des branchements sauvages afin de réduire le volume des eaux usées parasites ou des eaux claires non séparées se retrouvant à la STEP, et pouvant surcharger cette dernière.*

Réponse de la Municipalité : Vœu accepté – déjà réalisé.

Une procédure systématique est déjà appliquée lors de chaque fouille — qu'il s'agisse d'une réparation ou de la création d'un nouveau raccordement — afin de détecter tout branchement non conforme ou sauvage. Pour chaque mise à l'enquête, nous exigeons la présentation d'un plan détaillé des canalisations, ainsi qu'un rapport « teintage ». Les préavis à venir renforceront la séparation des eaux parasites. Un plan directeur des réseaux séparatifs existe déjà ; une mise à jour sera soumise au Conseil communal dans les prochaines années. Ce chantier important devrait, à terme, nécessiter l'engagement d'un EPT supplémentaire. Il est précisé que le fontainier s'occupe du réseau d'eau potable et non des eaux usées.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

Mme Valérie André donne lecture du rapport de la CoFIN.

En conclusion, la commission de gestion, au terme de son mandat, et de la vérification réalisée par la CoFIN, formule un constat positif sur la gestion de la Commune d'Aubonne, sous réserve des points mentionnés.

Dès lors, la commission de gestion et la commission des finances, unanimes, prient les conseillers d'accepter les comptes 2024 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité en votant le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- 1) Adopte
 - a) Les comptes 2024 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 45'610'140.63 aux recettes, CHF 45'778'634.16 aux dépenses et bouclant ainsi avec un excédent des charges de CHF 168'493.53.
 - b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 50'351'246.93, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 6'368'698.76.
- 2) Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2024 et lui en donne décharge.
- 3) Donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

Le Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 03/25 – Rapport de gestion et comptes communaux de l'exercice 2024 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic Yves Charrière exprime ses remerciements aux commissions qui ont œuvré sur ce dossier complexe et dense. Il remercie également l'ensemble du Conseil pour l'adoption unanime du préavis ce soir, signe d'une marque de confiance.

5. Rapports des commissions – Préavis no 01/25 – Entretien des routes communales

Mme Lindsay Lessard donne lecture du rapport de la commission.

La commission ad hoc, prie les conseillers de voter l'amendement suivant :

- Octroie un crédit de CHF 7'416'000.00 TTC (au lieu de CHF 8'042'000.00 TTC) pour la réalisation des travaux d'entretien prévus dans le préavis 01/25, hors Avenue de Savoie

M. Philippe Cretegny donne lecture du rapport de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

M. le Syndic Yves Charrière informe que la Municipalité comprend l'amendement de la commission ad hoc, mais souhaite proposer un sous-amendement, à savoir inclure les CHF 85'000.00 de crédit d'étude pour l'Avenue de Savoie dans le préavis, portant ainsi le montant total à CHF 7'500'000.00 TTC.

Mme Lindsay Lessard indique que la commission a discuté de ce montant, mais qu'elle estime plus cohérent de traiter séparément le crédit d'étude dans le cadre du préavis spécifique à l'Avenue de Savoie.

M. le Syndic Yves Charrière comprend la position, mais souligne que les CHF 85'000.00 constituent un crédit d'étude, et qu'attendre un préavis séparé ferait perdre du temps ; c'est précisément pour cette raison que la Municipalité propose cette adaptation dans le présent préavis.

M. Guy Maurer prend la parole au sujet des CHF 85'000.00 et indique qu'il est favorable à la proposition telle que formulée par la Municipalité.

M. Ranfiss-Camillo Trujillo comprend l'argument de la perte de temps, mais estime qu'un crédit d'étude permettrait d'optimiser le projet, de mieux planifier, de mettre en concurrence les offres et d'assurer un résultat de qualité.

M. le Municipal Olivier Gétaz précise que s'il faut revenir avec un préavis pour les CHF 85'000.00, ce sera après les vacances, ce qui retarderait le lancement des soumissions. Or, pour obtenir de bons prix, il faut agir rapidement. Le sous-amendement permet de gagner du temps, d'éviter des démarches administratives et de lancer le projet avant la fin de l'année.

M. Philippe Cretegy confirme que la proposition de la Municipalité est cohérente puisqu'il s'agit simplement d'un transfert à l'intérieur du montant global, sans coût supplémentaire. Cela permet de lancer l'étude immédiatement et d'éviter des délais inutiles, tout en facilitant le travail de la Municipalité.

M. Pieter Volgers soutient le commentaire précédent tout en apportant une critique constructive. Il souligne le travail pertinent de la commission qui a mis en lumière cette problématique, ainsi que la réactivité de la Municipalité. Il se réjouit que le mouvement soit lancé et qu'on puisse désormais utiliser les fonds différemment, de manière plus souple et efficace, afin d'avancer sans délai.

Le Président propose de passer au vote du sous-amendement proposé par la Municipalité :

- Conserver le montant de CHF 85'000.00 pour le crédit d'études de l'Avenue de Savoie

Le sous-amendement est accepté par 32 oui, 2 non et 7 abstentions.

Le Président propose ensuite de passer au vote de l'amendement proposé par la commission ad hoc :

- Retirer l'Avenue de Savoie du préavis 01/25

L'amendement est accepté par 32 oui, 2 non et 7 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de voter le préavis municipal amendé, no 01/25 – Entretien des routes communales :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux d'entretien mentionnés dans ce préavis et l'étude de l'Avenue de Savoie (hors travaux, honoraires, arbres);
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 7'500'000 TTC pour la réalisation des travaux;
- autorise la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante et/ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 01/25 – Entretien des routes communales est accepté par 39 oui et 2 abstentions.

6. Rapports des commissions – Préavis no 05/25 – Constitution d’un DDP – droit distinct et permanent sur la parcelle 305 de la Commune d’Aubonne

M. Daniel Favre donne lecture du rapport de la commission, suivi par M. François Strauss pour le rapport de la CoFIN. Les commissions, à l’unanimité de leurs membres, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d’Aubonne

- autorise la Municipalité à octroyer au Tennis Club d’Aubonne un droit distinct et permanent de superficie aux conditions énoncées dans le présent préavis et le projet d’acte ci-annexé
- autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction

M. Johann Frain annonce qu’en tant que président du Tennis Club Aubonne, il se récusé selon l’article 63 du règlement du Conseil communal et ne participera pas aux discussions ni au vote du préavis 05/25.

Le Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

La parole n’étant pas demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 05/25 – Constitution d’un DDP – droit distinct et permanent sur la parcelle 305 de la Commune d’Aubonne est accepté à 39 oui et 2 abstentions.

M. la Municipale Catherine Zweifel remercie le Conseil pour son vote.

7. Rapport de la CoFIN – Préavis no 04/25 – Tennis Club Aubonne – Halles de tennis : crédit pour la participation à la construction et cautionnement pour l’obtention d’un emprunt bancaire

M. Yves Meylan donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l’unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d’Aubonne

- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 250'000.00 TTC pour la participation à la construction d’une halle de tennis pour le TC Aubonne
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à cautionner le TC Aubonne pour l’emprunt nécessaire à la construction de la halle pour un montant maximum de CHF 1'800'000.00 TTC et pour une durée maximale de 25 ans

M. Johann Frain annonce qu'en tant que président du Tennis Club Aubonne, il se récuse selon l'article 63 du règlement du Conseil communal et ne participera pas aux discussions ni au vote du préavis 04/25.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

M. Alexandre Liardet demande si le cautionnement va durer 25 ans ou au maximum 25 ans. M. le Municipal Laurent Auchlin répond que la durée est de 25 ans maximum. Si le crédit est remboursé avant, le cautionnement tombe automatiquement.

M. Guy Maurer demande si le cautionnement pourrait être réduit chaque année, en parallèle du remboursement du crédit. M. le Municipal Laurent Auchlin répond que techniquement c'est possible, mais qu'il n'est pas prévu de procéder ainsi, afin d'éviter des démarches administratives répétées.

M. Alexandre Liardet s'interroge sur l'impact de l'utilisation de 1,8 million de francs dans le cadre du cautionnement, compte tenu du plafond d'endettement communal fixé à CHF 60 millions. Il demande si cela ne risque pas de limiter la marge de manœuvre pour d'autres projets futurs de la Commune. M. le Municipal Laurent Auchlin reconnaît que cela peut effectivement être perçu comme une perte de marge de manœuvre budgétaire, mais rappelle que cela correspond à un investissement que la Commune aurait pu envisager elle-même, par exemple dans des infrastructures sportives.

M. Alexandre Liardet reconnaît la grande qualité du projet, mais s'interroge sur le risque que cela crée un précédent et incite d'autres sociétés locales à engager des démarches comparables. M. le Municipal Laurent Auchlin admet ce risque, mais souligne qu'il accueille favorablement d'autres projets similaires, s'ils sont tout aussi rigoureusement préparés et que les porteurs de projet assument pleinement leurs responsabilités, comme le fait le Tennis Club Aubonne.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 04/25 – Tennis Club Aubonne – Halles de tennis : crédit pour la participation à la construction et cautionnement pour l'obtention d'un emprunt bancaire est accepté par 39 oui et 2 abstentions.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie pour le vote et se réjouit de l'initiative d'autres sociétés qui s'engagent aussi activement.

8. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2025-2026

Selon l'art. 13 du RCC, le président et le vice-président sont nommés au scrutin individuel secret, les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement et mention en est faite au procès-verbal.

Présidence et vice-présidence

MM. Diego de Haller, président et Pieter Volgers, vice-président, se représentent pour une seconde année consécutive, comme le veut la coutume au Conseil communal d'Aubonne. Il n'y a pas d'autre proposition dans l'assemblée. Dès lors, ils sont réélus tacitement par acclamations.

Scrutateurs et scrutateurs suppléants

M. Frédéric Grosjean présente la candidature M. Guy Paquier. Mme Patricia Baiutti Rouvenaz présente celle de Mme Lindsay Lessard. Mme Tetyana Samsonenko présente la candidature de M. Frédéric Grosjean. Mme Anaïs Piguët présente celle de Mme Marlène Matos Mendes. Il n'y a pas d'autre proposition dans l'assemblée. Les quatre scrutateurs présentés acceptent leur mandat. L'assemblée élit par acclamations les scrutateurs et les suppléants. Dès lors, M. Guy Paquier et Mme Lindsay Lessard sont élus scrutateurs, M. Frédéric Grosjean et Mme Marlène Matos Mendes scrutateurs suppléants pour l'année 2025-2026.

Tous les postes ayant été repourvus pour l'année à venir, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Catherine Zweifel informe que l'une des deux voitures Mobility stationnées au Chêne a été déplacée à Montherod, afin d'élargir l'accès au service, notamment pour les habitants de la région. Ce nouvel emplacement, à côté de la place handicapée et des bornes de recharge, a été choisi en concertation avec Mobility.

Elle annonce la représentation de l'opérette *Docteur Miracle de Bizet*, le 1er juillet à 19h30, dans le cadre d'un partenariat avec l'Opéra de Lausanne. L'événement, accessible à un tarif avantageux (15 CHF pour enfants/étudiants, 25 CHF pour adultes), sera accompagné d'une petite restauration organisée par la SDA.

Concernant la sortie des aînés, deux événements ont eu lieu : une excursion en bus et croisière le 5 juin (100 participants). Cette sortie, organisée en collaboration avec Buchard Voyage, Mme Evelyne Lenoble et l'Office de la population, a permis aux participants de profiter d'une excursion en bus de luxe, d'un café et croissant dans une auberge, puis d'une croisière commentée sur le Rhône, incluant le passage d'une écluse. Ensuite, un repas a été servi à l'auberge et une visite d'une cuivrerie a clôturé la journée. Pour ceux qui ne pouvaient pas participer à la sortie, un repas de midi a été organisé à l'Esplanade le 12 juin, avec 70 participants. Ce repas, offert par la Municipalité, a été animé par Monsieur Flavio Durante, qui a offert un moment musical avec son accordéon. Ce fut un beau moment de partage et de convivialité, très apprécié des aînés.

Une nouvelle station Pick-a-bike a été installée à Buchillon, entre les deux plages, facilitant l'accès au lac via la mobilité douce. Une autre station a vu le jour à Saint-Prex en mars.

Enfin, elle rappelle que les candidatures pour le Prix de la Ville sont ouvertes jusqu'au 30 septembre, et annonce l'ouverture de l'exposition Albin Christen le 3 juillet 2025.

Mme la Municipale Sandra Linder informe que les cours d'été de français pour l'intégration, organisés dans le cadre de la Commission Suisse-Étrangers, auront lieu en août cette année. Toute personne intéressée peut s'inscrire via le site Internet de la Commune ou se renseigner auprès du service de la population.

Au niveau des activités de la bibliothèque, une journée créative pour les enfants est prévue mercredi 2 juillet avec un atelier de bricolage. La Foire aux livres (section adulte) aura lieu samedi 28 juin.

Elle attire ensuite l'attention sur le scarabée japonais, un insecte envahissant et nuisible pour plus de 400 espèces végétales, y compris les cultures agricoles et les espaces verts. Il est indispensable de signaler sa présence. Des informations, formulaires et un QR code pour l'annonce sont disponibles sur le site de l'État de Vaud. Le scarabée se distingue notamment par sa taille (semblable à une pièce de 5 centimes) et la présence de touffes de poils blancs à l'arrière.

Enfin, elle évoque une campagne de lutte contre les chardons, plantes invasives au système racinaire très développé (jusqu'à 4 m/an). Les informations et recommandations sont disponibles sur le site de la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture (DGAV). Ces espèces posent un risque pour l'agriculture, les potagers et les écosystèmes locaux.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

Patrimoine administratif :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 16% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 82% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 77% de CHF 362'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 107% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 74% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 75% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 78% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 69% de CHF 713'000.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 68% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 38% de CHF 192'000.00
- Récupération des eaux de pluie aux serres et équipement place gens du voyage : 88% de CHF 108'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 80% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 0% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00

Patrimoine financier :

- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 3% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'étude pour la transformation de l'Esplanade : 0% de CHF 300'000.00

Taux moyen de la dette : 1.27%. Etat de la dette au 18.06.2025 : CHF 19'847'500.00.

Il informe ensuite que la place Bourg-de-Four a été réaménagée. Les échafaudages du bâtiment ont été retirés, et la place a été équipée de bancs, de fauteuils et d'arbres, offrant un espace public agréable et convivial.

M. le Syndic Yves Charrière informe que les douches du Cœur du Chêne n'ont toujours pas pu être rouvertes en raison de problèmes persistants liés au système de traitement contre la légionellose. L'appareil de traitement continu ne fonctionne pas correctement. Des injections manuelles doivent être effectuées pour maintenir les taux de légionelles sous contrôle, ce qui empêche la réouverture des douches.

Il annonce ensuite que la Municipalité a reçu la décision du Tribunal cantonal concernant le recours lié au projet de construction de l'abattoir. Le recours a été rejeté, et la décision de la Municipalité du 19 octobre 2023 est confirmée. Le permis de construire n°2743 réformé, avec une dérogation concernant l'implantation de la place de lavage sur la limite nord de la parcelle n°1115, est délivré. Les opposants ont encore la possibilité de recourir au Tribunal fédéral. La Municipalité suivra l'évolution de la procédure.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Questions, vœux et divers

M. Christophe Hostettler informe qu'un incident impliquant un loup s'est produit le 9 juin dernier à proximité du Pré de Rolle. Une brebis en pâturage a été attaquée, hors enclos, dans une zone où sont gardés les jeunes animaux de moins d'un an. Des prélèvements ADN ont été effectués pour identifier l'animal responsable, mais les résultats ne sont pas encore disponibles.

Il annonce la sortie du 13 septembre 2025 au Pré d'Aubonne, à laquelle tous les conseillers, la secrétaire et l'huissier sont conviés. Le rendez-vous est à 9h au Sapin de Siméon. La journée comprendra une visite guidée des prairies sèches, un apéritif offert par la Municipalité au Chalet Neuf, une promenade en forêt et la découverte de la baume du Pré d'Aubonne. Les participants sont priés de confirmer leur présence avant le 26 août. Des chaussures de marche sont recommandées, et un transport peut être organisé pour ceux ayant des difficultés à marcher.

M. Johann Frain remercie les deux commissions pour leur travail pour les préavis 04/25 et 05/25. Il exprime également sa gratitude suite au vote favorable concernant ces deux préavis pour le Tennis Club Aubonne, et remercie la Municipalité pour son travail.

M. Luc-Olivier Suter informe qu'il s'est récemment rendu au parcours Vita, qui a été entièrement refait, et souhaite féliciter toutes les personnes ayant participé à sa réalisation et à son entretien. M. le Municipal Laurent Auchlin le remercie et ajoute que le parcours Vita a été élu l'un des trois plus beaux parcours Vita.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz soulève une inquiétude concernant la détérioration de l'offre de transports publics à Montherod à partir de décembre 2024. Elle précise que la consultation du projet d'horaire 2026 est terminée sans amélioration prévue pour cette localité, malgré plusieurs reconnaissances municipales de l'impact négatif de cette situation. Elle pose plusieurs questions à la Municipalité : quelles améliorations ont été demandées au canton à moyen et long terme, sachant qu'aucune accélération immédiate n'est prévue selon le rapport de la CoGEST ? Quelles sont les nouvelles concernant le préavis de réaménagement de la place de la Gare, annoncé pour début 2025 ? Elle rappelle que la Commune contribue à hauteur de près de 200'000 francs au financement annuel des lignes du trafic régional, et que les habitants de Montherod supportent une part égale à celle d'Aubonne alors que seulement une ligne de bus dessert Montherod contre quatre à Aubonne. Enfin, elle demande si la Municipalité envisage des mesures compensatoires pour la population de Montherod en attendant une amélioration de l'offre de transports publics. M. le Syndic Yves Charrière la remercie de lui envoyer les questions et y reviendra lors d'un prochain conseil.

M. François Linder demande pourquoi la renaturation du ruisseau de l'Armary est en attente depuis six ans. M. le Municipal Laurent Auchlin répond que le projet est resté au plan pendant cette période, mais que récemment les propriétaires situés à l'embouchure, du côté d'Allaman, ont enfin signé, permettant aux services compétents de faire avancer la renaturation.

M. François Linder remercie ensuite pour le taccage à l'Avenue du Clos d'Asper. M. le Municipal Olivier Gétaz précise que ce tronçon fait partie du préavis de réhabilitation, évoquant les problèmes de détérioration rapide constatés de la place de la Gare jusqu'au rond-point de l'hôpital.

M. Christophe Hostettler souhaite savoir s'il y a des nouvelles concernant le chemin qui mène à la gravière depuis Montherod, dans le bois, et qui s'est effondré. Mme la Municipale Sandra Linder indique qu'il y a actuellement des entreprises qui travaillent sur ce projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance de Conseil communal à 22h32 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 26 août 2025 à 20h15 à l'Aula du Château. Il invite l'assemblée à un apéritif pour la fin de l'année de législature.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire